



FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

Nom et Prénom de l'élève / Date de naissance :/.....

Nom et Prénom des parents (pour les enfants) :

Adresse :

Téléphone / Portable : /

E-mail :

Instrument

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Batterie | <input type="checkbox"/> Chant |
| <input type="checkbox"/> Synthé | <input type="checkbox"/> Guitare |
| <input type="checkbox"/> Piano | <input type="checkbox"/> Basse |
| <input type="checkbox"/> Eveil musical < 6 ans | <input type="checkbox"/> Formation musicale > 6 ans |
| <input type="checkbox"/> Orchestre (musique d'ensemble) | <input type="checkbox"/> Groupe (si nombre d'élèves suffisants) |

Après les deux cours d'essais, l'engagement est valable pour l'année scolaire qui est due dans son ensemble. En cas d'arrêt en cours d'année par décision de l'élève ou de sa famille aucun remboursement ne sera effectué par l'école.

Date :

Signature :

Réservé à l'école de musique

Date de la première inscription : Date de réinscription :

Adhésion à l'école de musique : 15 € – chèque reçu le

Jours et horaire de cours de l'élève : (à valider avec le professeur)

Instrument : Formation musicale

Jour & horaire du cours : Jour & horaire du cours

Règlement des cours : **10 chèques** à remettre à la reprise des cours en septembre 2019



Autorisations parentales

Je soussigné

Père, mère, tuteur de l'enfant (NOM et Prénom)

inscrit en cours de

1) Diffusion de documents

L'école de musique peut être amenée à réaliser des photographies, enregistrements sonores ou créations de toutes natures qui pourraient être diffusés à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique ou éducatif (journal, bulletin municipal, site internet...), diffusions soumises à la réglementation relative à la protection de la vie privée des élèves.

J'autorise l'école de musique à diffuser des photographies, enregistrements sonores ou créations de toutes natures relatifs à mon enfant à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique.

2) Délégation de pouvoirs en cas d'urgence

J'autorise, le professeur de musique en charge de mon enfant, lors d'une urgence et dans l'impossibilité de joindre le responsable légal de mon enfant, à prendre les décisions nécessaires de transport, d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale.

Je déclare que mon enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.

Je déclare que mon enfant n'a pas d'allergie(s) connue(s), sinon, préciser

3) Sortie non accompagnée

J'autorise mon enfant, à quitter la salle de cours des sites de Champ St Père et Moutiers Les Mauxfaits

seul, à pied

seul, à vélo ou cyclo

avec un autre adulte que moi-même, préciser son identité :

A **Le** **Signature :**



Tarifs année scolaire 2019 / 2020

Cotisation pour tous (frais de fonctionnement et assurance)	15€ / an + 2€ par élève suppl. (coût assurance) <i>Exemple : pour 3 élèves d'une même famille : 19€</i>		
Mensualités (sur 10 mois)	1^{er} élève	2^{ème} élève	3^{ème} élève
Solfège	25 € / mois	22 € / mois	21 € / mois
Solfège & instrument	61 € / mois	55,5 € / mois	54 € / mois
Instrument seul	53 € / mois	48 € / mois	46.5 € / mois
Groupe encadré par un professeur (4 élèves minimum) <i>pour élèves en formation musicale et/ou instrumentale</i>	11.5 € / mois	10,5 € / mois	10€ / mois
Groupe encadré par un professeur (4 élèves minimum) <i>pour élèves ne prenant pas de cours de formation musicale et/ou instrumentale (avec un minimum de connaissance et après validation du professeur encadrant)</i>	30 € / mois	27 € / mois	26 € / mois
Atelier musique d'ensemble (Alto Couac) <i>pour élèves en formation musicale et/ou instrumentale pour les musiciens/chanteurs extérieurs</i>	14 € / année		

Les cours d'instrument sont de 30 minutes, toutefois, il est possible de suivre des cours de 45 minutes. Les tarifs sont alors à multiplier par 1,5.

Pour les nouveaux élèves d'instrument, possibilité de 2 cours d'essais payants au prix de 20€ / cours soit 40€. Pour poursuivre les cours, l'inscription définitive est obligatoire et dans ce cas, les cours d'essais seront remboursés.

Modalités de règlements : 10 chèques à remettre lors de l'inscription définitive et remis en banque chaque mois

Dates à retenir

Assemblée Générale et Récréation Musicale	Le samedi 18 janvier 2020 à 20 h 00
Audition des élèves et Fête de la musique	Le samedi 6 juin 2020 à 15 h 00

Contact inscriptions : Myriam Boulet – 06 03 69 15 46 / Raphaël Boulet 06 02 20 23 58

musiquecsp@gmail.com



[musiqueachampstpere](https://www.facebook.com/musiqueachampstpere)



www.musique-champ-st-pere.org

